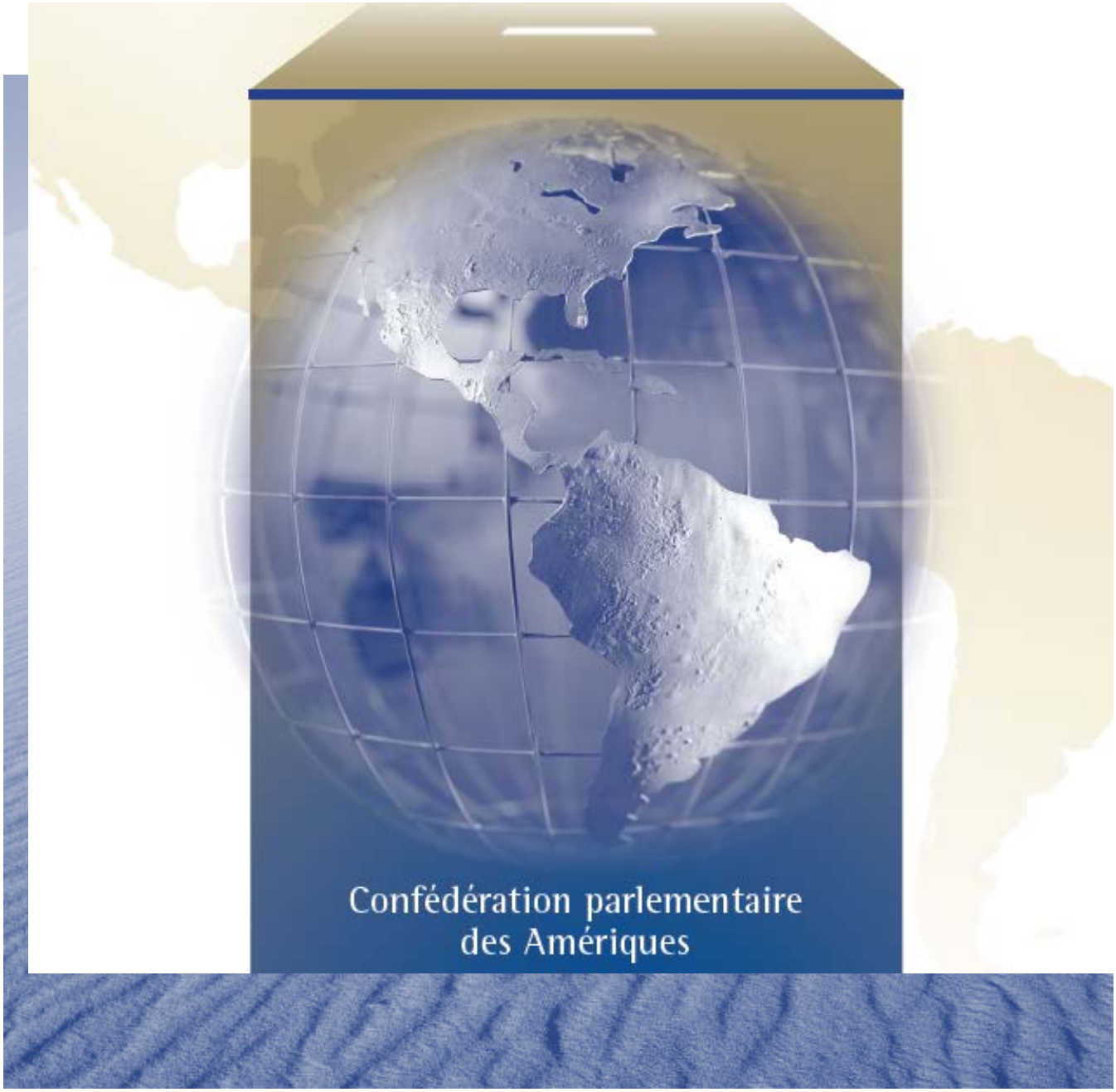

MISSION D'OBSERVATION ÉLECTORALE AU PÉROU

PREMIER TOUR DES ÉLECTIONS GÉNÉRALES

LE 10 AVRIL 2016

RAPPORT D'OBSERVATION ÉLECTORALE

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION 2
1. Réunion avec le président du Jury national des élections 5
2. Réunion de travail avec l'organisme Flora Tristán – Centre des femmes péruviennes 8
3. Réunion de travail avec le Centre d'évaluation et de promotion électorale latino-américaine (CAPEL) 10
4. Jury national des élections : Observation électorale 2016 11
5. Réunion de travail avec l'Association nationale des journalistes du Pérou 14
6. Réunion avec le chef de la mission d'observation de l'Organisation des États américains (OEA) 15
7. Réunion de travail avec l'Institut de la démocratie et des droits de la personne 16
8. Réunion avec le Centre des cultures indigènes du Pérou 17
9. Réunion de travail avec la chef de la mission d'observation électorale de l'Union européenne 19
10. Réunion de travail des membres de la MOE de la COPA au Pérou 20
11. Déroulement de la mission le jour du scrutin 22
11.1. Déploiement des observateurs de la COPA 22
11.2. Les éléments observés 26
12. Les constats des membres de la mission de la COPA 27
12.1. Les bureaux de vote 27
Tableau 12.1 : observations portant sur les bureaux de vote 29
12.2. Le matériel électoral 30
Tableau 12.2 : observations portant sur le matériel électoral 30
12.3. Le processus électoral 31
Tableau 12.3 : observations portant sur le processus électoral 31
12.4. Les plaintes et irrégularités 32
Tableau 12.4 : observations portant sur les plaintes et irrégularités 32
CONCLUSIONS DE LA MOE DE LA COPA AU PÉROU 33
Les observations mentionnées précédemment ont donné lieu aux conclusions suivantes : 35
RECOMMANDATIONS : 35
Couverture médiatique de la mission 37

MISSION D'OBSERVATION ÉLECTORALE AU PÉROU

PREMIER TOUR DES ÉLECTIONS GÉNÉRALES LE 10 AVRIL 2016

INTRODUCTION

En vertu des accords conclus par le Comité exécutif de la Confédération parlementaire des Amériques (COPA) lors de sa XIVe Assemblée générale en septembre 2015, à Guanajuato, au Mexique, la COPA a informé les autorités électorales du Pérou de sa disponibilité pour l'envoi d'une mission d'observation électorale (MOE), dans le cadre du premier tour des élections présidentielles du 10 avril 2016.

En janvier 2016, le Jury national des élections du Pérou a approuvé l'accréditation de la MOE pour le premier tour des élections générales, prévu le 10 avril 2016.

C'est ainsi que le président de la COPA, le sénateur Miguel Ángel Chico Herrera, avec l'appui du secrétariat du Québec, a invité les membres de la Confédération parlementaire à se joindre à une délégation qui représenterait l'organisme aux élections.

Par conséquent, la délégation de la COPA a été formée, comprenant 24 législateurs de 18 congrès fédéraux et d'États des Amériques et de deux organismes parlementaires régionaux qui adhèrent à la COPA.

À titre de président de la Commission de la démocratie et de la paix de la COPA, le député Jean-François Lisée a dirigé les travaux de l'organisme au cours des jours précédant le scrutin ainsi que le jour même, le 10 avril, à Lima, au Pérou.

Le présent rapport vise à rendre compte des perspectives échangées entre les parlementaires des Amériques et les divers acteurs qui ont participé au processus électoral et fait connaître leurs visions et expériences concernant la souveraineté du Pérou, conformément aux dispositions des statuts de la COPA.

MOE

Afin de contribuer à la consolidation et au renforcement de la démocratie en Amérique, la COPA a mis sur pied un programme de missions d'observation électorale.

Ces missions contribuent à créer un climat de confiance, de sécurité et de crédibilité, ainsi qu'à garantir la transparence du processus démocratique et le respect de la souveraineté et de la loi en vigueur dans l'État concerné.

De par leur témoignage, les missions attestent de la légalité du processus électoral devant les électeurs et la communauté internationale.

Jusqu'en 2015, la COPA a envoyé 15 missions d'observation électorale au Mexique, en Bolivie, au Brésil, au Nicaragua, au Guatemala, en Argentine, au Paraguay, au Salvador et en Colombie, confirmant son rôle stratégique quant à la consolidation de la démocratie.

La Commission de la démocratie et de la paix de la COPA se penche sur des thèmes concernant le renforcement et la promotion de la démocratie et de l'État de droit, l'actualité politique et parlementaire, les missions d'observation électorale et la promotion de la paix en Amérique.

Participants à la Mission d'observation électorale – Pérou 2016

FONCTION	NOM	ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE
Chef de la MOE	Député Jean-François Lisée, **Président de la Commission de la démocratie et de la paix**	Assemblée nationale du Québec
Participante	Députée Ginna Maria Torrez Saracho	Chambre des députés de l'État Plurinational de Bolivie
Participant	Député Erik Moron Osinaga	Chambre des députés de l'État Plurinational de Bolivie
Membre	Sénatrice Mirtha Natividad Arce Camacho	Chambre des sénateurs de l'État Plurinational de Bolivie
Membre	Sénatrice Patricia Mercedes Gómez Andrade	Chambre des sénateurs de l'État Plurinational de Bolivie
Membre	Sénatrice Jeanine Aez Chávez	Chambre des sénateurs de l'État Plurinational de Bolivie
Participant	Sénateur Curtis S. Bramble, Président de la NCSL	Sénat de l'Utah
Membre	Sénatrice Deborah Peters, Vice-présidente de la NCSL	Sénat du Dakota du Sud
Membre	Susan Bramble	National Conference of State Legislatures
Participant	Professeur Arturo Pérez	Directeur du Programme fiscal de la National Conference of State Legislatures
Participant	Député Bertrand Sinal	Parlement haïtien
Participant	Député Aquiles Cortés López	Congrès de l'État de Mexico
Participant	Député Sergio de Aráujo Lima Aguiar	Assemblée législative de l'État de Ceará, Brésil
Participant	Député Cari Kennedy Nunes	Assemblée législative de l'État de Santa Catarina, Brésil
Participant	Député Sandro Heleno Gomes de Sousa, Presidente UNALE	Assemblée législative de l'État d'Espíritu Santo
Participant	Député Wasny Nakle de Roure	Chambre législative du District fédéral, Brésil
Participant	M. André Brandao Henriques Maimoni, avocat	Conseiller administratif COPA
Participant	M. Germano Stevens	Conseiller administratif UNALE
Participant	M. Alex Machado Campos, avocat	Spécialiste électoral, Brésil
Participant	M. Thiago Fernándes Boverio	Conseiller électoral de l'UNALE

FONCTION	NOM	ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE
Participant	M. Alberto Henriques Maimoni, avocat	Conseiller électoral UNALE
Participant	Député Eduardo Luis Leavy	Chambre des députés de la province de Salta
Participante	Députée Liliana Mercedes Guitían	Chambre des députés de la province de Salta
Participante	Députée Matilde Epifania Balduzzi	Chambre des députés de la province de Salta
Participante	Députée María del Socorro Lopez	Chambre des députés de la province de Salta
Participant	Député Mario Oscar Angel	Chambre des députés de la Province de Salta
Participant	Député Gustavo Ariel Ruiz	Chambre des députés de la province de Salta
Participant	Député Marcelo Fernando Austun	Chambre des députés de la province de Salta
Participant	Député José Roque Alferi	Chambre des députés de la province de Salta
Participante	Députée Inés Angélica Bertero	Chambre des députés de la province de Santa Fe
Participant	Député Jaime Pedrol Guerra	Assemblée nationale du Panamá
Participante	Mme Verónica Cesar Valpuesta	Coordonnatrice de la MOE de la COPA

1. Réunion avec le président du Jury national des élections

Le 6 avril, avant que ne se tiennent au Pérou les élections visant à choisir le président, le vice-président, les membres du Congrès et les représentants au Parlement andin, le député Jean-François Lisée, président de la mission d'observation électorale de la COPA, a rencontré les membres de la plénière du Jury national des élections et les représentants des missions d'observation électorale du Centre Carter.

Étaient présents les membres de la plénière du Jury national des élections : M. Francisco Távara Córdova, président du Jury national; M. Jesús Eliseo Martín Fernández Alarcón, juge en chef; M. Baldomero Elías Ayvar Carrasco, procureur en chef; M. Carlos Alejandro Cornejo Guerrero, membre de la plénière des doyens des facultés de droit des universités publiques; et M. Jorge Armando Rodríguez, membre de la plénière des doyens des facultés de droit des universités privées.

Du Centre Carter, étaient présents Salvador Romero, David Scott Palmer, Simón Pachano y María Isabel Echegaray.

Francisco Távara, le président du JNE, a expliqué que la plénière du Tribunal suprême électoral siégeait en séance permanente depuis le 28 décembre 2015 et le resterait jusqu'à la tenue des élections générales, afin de garantir la diligence du processus électoral amorcé en novembre dernier.

Le président de la MOE de la COPA et la plénière du Jury national des élections du Pérou

À ce sujet, il a parlé des avancées réalisées par le JNE grâce à l'application de la norme sur les dossiers numériques, qui permettent un accès immédiat. Par ailleurs, les audiences publiques se tiennent maintenant en direct, sur la chaîne du jury. La démocratie est favorisée par la transparence et les liens avec les citoyens, qui ont la responsabilité de signaler les incidents.

On a traité de l'occasion historique que représente le processus électoral vu les réformes engagées, mais aussi de l'incertitude qui touche ce processus, surtout à cause des failles dans la résolution permettant l'exclusion de candidats présidentiels à quelques jours du scrutin.

Les magistrats ont fait savoir que l'exclusion est permise en vertu de la loi N° 30414, approuvée par le Congrès en janvier 2016 pendant le déroulement des campagnes électorales. Cette loi, qui modifie la loi sur les organisations politiques, prévoit l'exclusion d'un candidat qui verse des dons durant le processus électoral.

Le président du jury estime que la loi, qui interdit les dons d'argent ou de biens, est l'élément « le plus perturbateur » du processus électoral. L'article 42 en particulier, vu son imprécision et l'absence de réglementation, laisse la porte ouverte à des interprétations variées et ne décrit pas à quel moment expulser un candidat de la course, ce qui pose des obstacles et des risques pour les élections. Néanmoins, d'après la constitution péruvienne, toutes les lois entrent en vigueur le lendemain de leur publication.

Le député Jean-François Lisée s'est dit stupéfait qu'à quelques jours du scrutin, on soit toujours en train de résoudre des questions relatives à l'exclusion de candidats. Il s'est informé des cas de candidats qui avaient été exclus et a demandé si quelqu'un avait interjeté appel de leur exclusion.

M. Távara a décrit les cas d'exclusion de deux candidats qui briguaient la présidence : Julio Guzmán, candidat du parti Todos por el Perú, exclu du processus électoral en raison d'irrégularités dans son inscription à la campagne présidentielle, et César Acuña César, candidat du parti Alianza para el Progreso, exclu pour avoir versé des dons. Les deux candidats ont interjeté appel, mais demeurent hors de la course puisque ces appels ont été rejetés par le Jury national des élections.

Des processus d'exclusion ont en outre été lancés contre la candidature de Keiko Fujimori, du parti Fuerza Popular, de Pedro Pablo Kuczynski, du parti Peruanos por el Cambio et d'Alan García, du parti Alianza Popular, qui font toujours l'objet d'enquêtes pour avoir versé de l'argent ou d'autres dons durant leurs activités de campagne.

Le président du jury a commenté que la nouvelle loi sur les partis politiques a fait exclure de la course la moitié des candidats aux élections présidentielles. Ils étaient 19 au départ, mais à la suite d'exclusions et de renonciations, 14 noms ont été imprimés sur le bulletin de vote. De ces 14 candidats, quatre autres se sont retirés au cours des derniers jours. La loi n'impose pas de date limite pour abandonner la course, et la contestation de tant de candidatures est sans précédent dans les élections présidentielles au Pérou. Si l'intention de la loi est bonne, la sanction est draconienne, et la réglementation, inadéquate.

Il a expliqué qu'il est possible d'interjeter appel de toutes les exclusions, puisque le système de garantie des droits le permet. Si aucun changement à la loi n'est apporté, le système de justice électorale risque de s'effondrer aux élections municipales et régionales de 2018, vu les multiples plaintes déposées quant aux infractions.

Avant de conclure la réunion, le président du jury a précisé que les missions profiteraient d'une libre circulation garantie dans tout le territoire péruvien et d'un accès à l'information jugée pertinente pour la préparation de leurs rapports.

Le député Jean-François Lisée et le président du Jury national des élections, Francisco Távara

2. Réunion de travail avec l'organisme Flora Tristán – Centre des femmes péruviennes

Le 6 avril, le président de la Mission d'observation électorale de la COPA a rencontré la directrice du Centre des femmes péruviennes Flora Tristán, Liz Ivette Meléndez, ainsi que la coordonnatrice politique du Programme de participation politique et de décentralisation, Diana Miloslavich Túpac, dans le but d'échanger quant à leurs perspectives du processus électoral au Pérou.

La directrice du centre a expliqué que Flora Tristán est un organisme péruvien qui, depuis sa création, s'est donné pour mission de favoriser des changements structurels qui garantissent l'exercice des droits de la personne pour les femmes, souhaitant donner à celles-ci une plus grande place dans l'espace citoyen, en politique et dans les processus de développement. Suivant une vaste trajectoire aux côtés de diverses organisations féminines et féministes, l'organisme a contribué à renforcer la participation, l'action et l'expression politique des femmes grâce à l'élaboration et à la négociation de politiques publiques et d'initiatives de réforme juridique.

Dans le cadre de son engagement envers la défense des droits des femmes, en prévision des élections de 2016, l'aile d'action politique du centre a élaboré de la documentation (en annexe au présent rapport) compilant les propositions favorables aux femmes faites par les candidats à la présidence et évaluant le degré d'engagement de chacune d'entre elles. De plus, en collaboration avec d'autres institutions de la société civile, un travail de surveillance a été réalisé pour voir au respect des quotas de genre de 25 %.

En outre, l'organisme a milité pour la signature d'un pacte éthique, bénéficiant aux femmes péruviennes, visant à garantir le respect des candidates et à éliminer le harcèlement politique. Cependant, il s'agit uniquement d'une recommandation et non d'une loi comportant un pouvoir exécutoire.

En conclusion, le système politique péruvien doit être consolidé et mieux adapté en ce qui concerne le thème du genre. On juge donc fondamental que les femmes péruviennes s'impliquent dans des postes d'élues ou qu'elles représentent une forme d'autorité au sein de la nation. L'échange de propositions et le renforcement de la capacité des femmes à négocier des normes sont non moins essentiels.

Les femmes du centre ont confiance que peu importe le candidat ou la candidate qui remportera le scrutin, il ou elle prêtera une attention particulière aux besoins des femmes, par-dessus tout aux mesures dédiées à enrayer la violence familiale ainsi que la violence vécue quotidiennement dans les espaces publics. Elles ont exprimé qu'elles resteraient vigilantes pour défendre l'État de droit et la démocratie.

Le député Jean-François Lisée a parlé des avancées vers la parité réalisées au Québec depuis dix ans. Il a souligné la préparation et la qualité des candidatures ainsi que les progrès en la matière.

Il a également abordé les objectifs de la Confédération parlementaire des Amériques et des travaux en faveur des femmes réalisés par le Réseau des femmes, avec l'appui des législateurs de tout le continent.

À titre de président de la Commission de la démocratie et de la paix de la COPA, il a affirmé que par la présence de sa Mission d'observation électorale au Pérou, l'organisme espère contribuer au renforcement de la démocratie en Amérique, tout en respectant la souveraineté du Pérou.

Au terme de la rencontre, les deux organismes ont manifesté leur volonté d'échanger des idées et des expériences relatives aux thèmes de la démocratie et de l'égalité entre les sexes, ainsi que leur intérêt mutuel à contribuer à un dialogue d'expériences et de visions à la prochaine réunion de travail du Réseau des femmes de la COPA.

Le député Jean François Lisée, Liz Ivette Meléndez et Diana Miloslavich Túpac

3. Réunion de travail avec le Centre d'évaluation et de promotion électorale latino-américaine (CAPEL)

Le 7 avril, au début de la journée officielle des observateurs de la COPA auprès du Jury national des élections, les parlementaires se sont réunis avec des représentants du Centre d'évaluation et de promotion électorale (CAPEL).

On leur a expliqué que le CAPEL, une section d'activités permanentes de l'Institut interaméricain des droits de la personne, est l'organe de planification et d'exécution des programmes relatifs à la démocratie représentative de l'institut. Les travaux du centre touchent l'évaluation technique et la promotion des élections, la culture démocratique et la pleine participation politique.

Le CAPEL mène des activités telles que l'évaluation des gouvernements, l'observation électorale, les programmes d'enquête en matière d'élections et de législation électorale comparée, des conférences, des colloques, des formations, etc.

En ce qui concerne la mission d'observation électorale au Pérou, il a été précisé qu'à quelques jours du scrutin, on notait des progrès significatifs dans le domaine électoral, qui se reflétaient concrètement sur le processus.

La mission du CAPEL a fait savoir que le jour des élections, des observateurs de l'organisme seraient présents dans les divers bureaux de scrutin de la capitale et prononceraient des recommandations concernant le processus.

Dans leur intervention, les législateurs de la COPA ont décrit les travaux de la Commission de la démocratie et de la paix ainsi que le déroulement du déploiement prévu pour le dimanche suivant. Les intervenants ont échangé quant à leur vision du contexte politique électoral et ont convenu d'apporter une contribution mutuelle au développement de la démocratie en Amérique, selon leur domaine de compétences respectif.

Réunion de la Confédération parlementaire des Amériques et du Centre d'évaluation et de promotion électorale (CAPEL)

4. Jury national des élections : Observation électorale 2016

Le 7 avril marquait le début officiel de la formation offerte par le Jury national des élections afin de faire connaître le processus électoral du Pérou aux observateurs internationaux.

Le président du Jury, M. Francisco Távara, était présent pour souhaiter la bienvenue aux observateurs. Il a remercié les délégations internationales pour leur appui au processus électoral de son pays, soulignant que s'il peut être agréable de suivre les élections dans un pays étranger, celles dans notre pays natal sont source de mécontentement. Il a donc invité les observateurs à profiter du moment, à apprendre à connaître le système politique et démocratique du Pérou et à l'enrichir par leurs commentaires.

Dans le cadre de cette journée de formation, les organes politiques et électoraux participant au processus ont exposé leur rôle dans le scrutin du 10 avril.

Journée de formation des observateurs du JNE

M. Mariano Cucho Espinoza, chef national de l'Office national des processus électoraux (ONPE), a défini son organisme comme l'autorité suprême en matière d'organisation et d'exécution du processus électoral. En effet, il est chargé du soutien technique aux partis politiques, aux institutions de l'État et aux organisations de la société civile, en plus d'être responsable de la vérification et du contrôle externes des activités économiques et financières des partis, de même que de la surveillance du processus le jour du scrutin. Il a aussi expliqué la mise en place, pour la toute première fois, du vote électronique au Pérou.

M. Jorge Yrivarrem Razo, chef national du Registre national de l'identification et de l'état civil (RENIEC), a pour sa part parlé des tâches relatives à la préparation, à la réalisation et à la distribution du rôle électoral pour le JNE. À ce sujet, il a commenté qu'une particularité des prochaines élections générales est que l'on a davantage tenu compte du domicile des électeurs par rapport à l'emplacement des bureaux de scrutin afin d'éliminer l'obligation de parcourir de grandes distances, car des déplacements majeurs étaient nécessaires par le passé.

Dans son intervention, le procureur général Pablo Sánchez Velarde a décrit le processus de surveillance mis en œuvre par le Ministère public afin que soit respecté le cadre juridique électoral.

Quant à M. Eduardo Vega Luna, du ministère du Défenseur du peuple, il a abordé l'importance de garantir l'impartialité des autorités électorales péruviennes pour favoriser le respect de la démocratie. Il a fait connaître des rapports du Défenseur découlant de l'évaluation de plaintes récurrentes quant à un secteur déterminé, qui révèlent des problèmes structurels au sein de l'État.

Les législateurs de la COPA ont officialisé le début du processus par une réunion au cours de laquelle les différentes délégations ont pu faire connaissance et analyser le programme de la mission d'observation électorale.

Participants à la Mission d'observation électorale au Pérou

5. Réunion de travail avec l'Association nationale des journalistes du Pérou

La délégation de la COPA présente au Pérou pour les élections a participé à une réunion avec l'Association nationale des journalistes du Pérou (ANP), dans le but d'échanger des points de vue, de compiler des renseignements sur le climat électoral et de prendre connaissance de la perception des journalistes sur le déroulement des élections.

Président de l'ANP

Le président de l'ANP, M. Roberto Mejía Alarcón, a indiqué que bien que la presse au Pérou soit libre et diversifiée, le journalisme demeure malheureusement un métier risqué puisque ceux qui le pratiquent font face aux problèmes engendrés par la corruption, le trafic de drogue, le crime organisé et l'insécurité citoyenne.

Les journalistes ont exprimé leur malaise quant à la concentration des médias nationaux, phénomène qui nuit aux médias locaux et menace la liberté de presse au Pérou. En effet, nombre de ces grands médias ont de multiples intérêts économiques qu'ils souhaitent protéger, ce qui limite la liberté d'expression et d'opinion, restreint le pluralisme en information et entrave le droit des citoyens à être adéquatement mis au fait des enjeux économiques, politiques et sociaux du pays. De par les préjudices qui en découlent, la concentration des médias est antidémocratique.

À la fin de la réunion, le député Jean-François Lisée, chef de la délégation de la COPA, a remercié chacun des représentants de l'ANP d'avoir fait connaître l'expérience des élections générales au Pérou du point de vue des journalistes.

Réunion de la COPA et de l'ANP

6. Réunion avec le chef de la mission d'observation de l'Organisation des États américains (OEA)

En marge des travaux du JNE, le député Jean-François Lisée, chef de la mission d'observation électorale de la COPA, et Sergio Abreu, chef de la mission de l'OEA, se sont réunis pour discuter de leurs impressions quant au climat électoral au Pérou.

Chefs des MOE de la COPA et de l'OEA échangeant sur le processus électoral au Pérou

Ils étaient tous deux reconnaissants de l'ouverture des autorités électorales du Pérou et des fonctionnaires, qui ont fait preuve de transparence et ont appuyé les deux délégations internationales dans l'élaboration de leurs agendas de travail en vue du 10 avril.

Pour sa part, le chef de la mission de l'OEA s'est dit étonné des réformes juridiques qui ont permis l'exclusion de candidats aux élections présidentielles. Les deux chefs de mission ont commenté que l'absence de réglementation juridique adéquate pouvait représenter un risque pour l'impartialité de l'application de la loi et risquait de fragiliser les droits politiques des électeurs et des candidats.

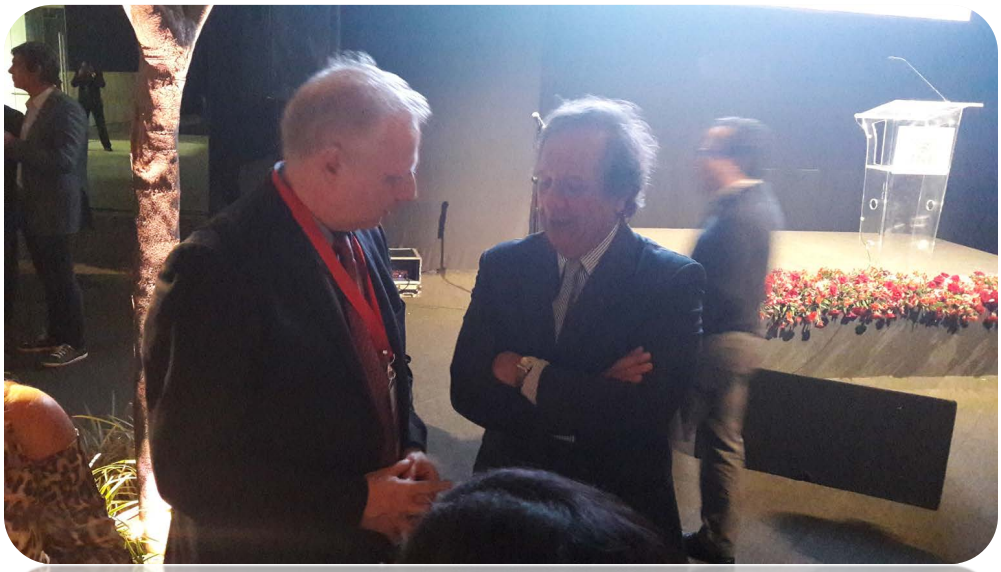

7. Réunion de travail avec l'Institut de la démocratie et des droits de la personne

Le 8 avril, les parlementaires de la COPA ont tenu une réunion avec des représentants de l'Institut de la démocratie et des droits de la personne du Pérou. Les deux délégations ont échangé leurs points de vue quant aux élections nationales.

Les représentants de l'institut ont commenté que leur travail consistait à étudier et à faire connaître les droits de la personne et leur exercice dans les situations de violence politique ou de conflit social qui les fragilisent. Ils sont actifs dans l'enseignement universitaire, la formation, l'action publique, la promotion des politiques publiques, ainsi que l'application de divers programmes axés sur les mesures de promotion et de surveillance des droits de la personne au Pérou.

Ils ont fait connaître aux législateurs de la COPA leur programme sur les droits de la personne, comportant des thèmes qu'ils estiment absents du débat et des propositions des candidats à la présidence, bien qu'essentiels au bien-être de la population (en annexe au présent rapport). Ce programme présente des enjeux et des propositions concernant la vulnérabilité des droits politiques des personnes LGBT, des personnes vivant avec une incapacité, des familles de personnes disparues et des peuples autochtones, de même que l'utilisation abusive de la force par les autorités, les victimes de conflits armés internes, la traite de personnes et la vulnérabilité des femmes.

Il a été souligné que l'inclusion de ces thèmes au programme public des candidats à la présidence pourrait contribuer à bonifier la démocratie péruvienne.

Dans leurs interventions, les législateurs de la COPA ont échangé sur les expériences d'application de normes, dans leurs pays respectifs, visant à contrer les vulnérabilités en matière de droits de la personne. Ils ont fait connaître l'objectif de la mission et l'intérêt de leur organisme à contribuer au renforcement de la démocratie et au respect des droits de la personne dans la région.

Réunion de la MOE de la COPA avec l'Institut de la démocratie et des droits de la personne

8. Réunion avec le Centre des cultures indigènes du Pérou

Lors de la réunion de travail visant à échanger des points de vue avec le Centre des cultures autochtones (CHIRAPAQ), la présidente du centre, Tarcila Rivera Zea, a expliqué aux participants la mission de son organisme, qui œuvre à promouvoir l'affirmation de l'identité culturelle et la reconnaissance des droits des peuples autochtones.

Au cours de la réunion, la représentante du centre a fait connaître les résultats d'une étude réalisée auprès de la population autochtone en vue des élections générales (en annexe au présent rapport). Cette étude conclut que la présence autochtone au sein des instances délibératives de l'État est toujours insuffisante. De fait, le nombre de candidats indigènes inscrits est peu élevé, et il est bien possible que le prochain parlement affiche une faible représentation autochtone, voire inexistante. Dans le même ordre d'idées, il a été expliqué que les partis politiques n'offrent pas tous de propositions claires relativement aux peuples autochtones, qui considèrent que le programme à leur intention est élaboré par des organisations externes.

Dans leurs interventions, les participants à la MOE de la COPA ont témoigné leur intérêt à connaître les quotas de candidats autochtones aux élections provinciales et régionales. On leur a répondu qu'il y avait eu des obstacles quant à l'application des quotas de candidats et qu'il n'avait pas été possible de garantir ainsi aux peuples autochtones une représentation adéquate. Par conséquent, des doutes demeurent quant à l'efficacité qu'auraient les quotas s'ils étaient appliqués aux élections parlementaires.

À la fin de la réunion, les membres de la COPA et de CHIRAPAQ ont convenu d'échanger leurs rapports sur le scrutin du 10 avril au Pérou.

9. Réunion de travail avec la chef de la mission d'observation électorale de l'Union européenne

À titre de représentants des missions d'observation électorale de la COPA et de l'Union européenne, les députés Jean-François Lisée et Renate Weber ont discuté des objectifs de leur mission respective et de la stratégie à mettre en œuvre pour le premier tour des élections présidentielles.

La mandataire de l'Union européenne a expliqué que sa mission participait à un déploiement à long terme : les fonctionnaires qui observeraient les élections du dimanche étaient déjà présents au Pérou pour suivre le processus électoral depuis un mois, ce qui leur avait permis d'étudier en profondeur le déroulement des élections ainsi que l'application de la loi qui permet l'exclusion de candidats.

Les deux législateurs étaient également perplexes quant à l'application d'une loi qui n'est pas assujettie à une réglementation adéquate. En effet, les critères d'exclusions et la définition des sanctions ne sont pas clairs. Par ailleurs, comme la loi a été promulguée après le lancement de la campagne électorale, c'est au JNE qu'incombe la responsabilité de l'interpréter, ce qui, à quelques jours du scrutin, engendre des incertitudes quant au processus électoral.

La chef de mission a assuré que les observateurs de l'Union européenne surveilleraient le processus dans tout le pays, ce qui leur permettrait de brosser un tableau complet. Elle a exprimé sa confiance que le jour du scrutin se déroulerait de manière pacifique et harmonieuse, puisque le processus a été mené dans le respect des institutions et que le peuple péruvien fait preuve de maturité politique et démocratique.

Le chef de mission de la COPA a expliqué quant à lui que sa mission serait déployée à Lima et que les résultats constatés seraient diffusés publiquement. Il espérait pouvoir prendre connaissance également du rapport de la mission de l'Union européenne.

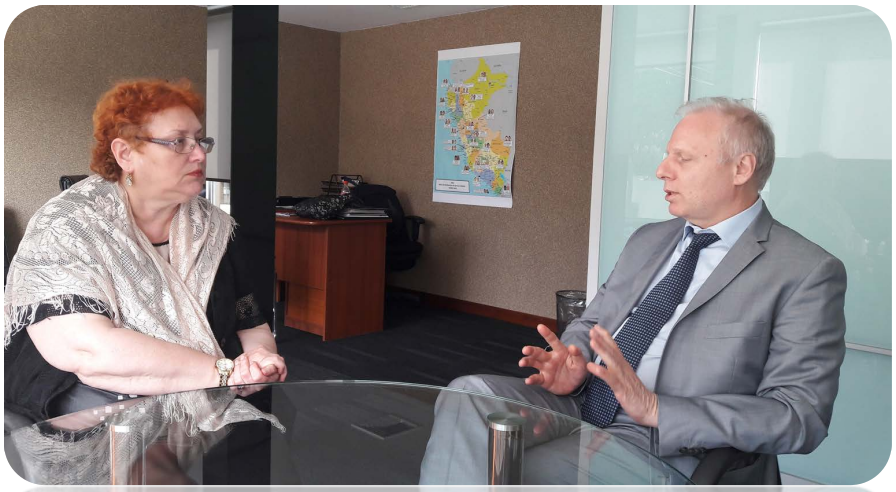

10. Réunion de travail des membres de la MOE de la COPA au Pérou

En préparation au déploiement de la mission d'observation électorale du 10 avril 2016, les parlementaires de la MOE de la COPA au Pérou se sont réunis pour recevoir une formation sur les élections, offerte par des experts brésiliens.

Le processus d'observation électorale a été abordé étape par étape : ouverture des bureaux de scrutin, tournée des divers types de bureaux de scrutin, fermeture des bureaux et dépouillement des votes. Cela avait pour but de garantir que les parlementaires exécutent bien leurs tâches durant les élections.

Formation en vue du scrutin du 10 avril

Il a en outre été conseillé de faire preuve de respect absolu envers la souveraineté et de ne pas intervenir dans le processus de scrutin.

Les législateurs de la Commission de la démocratie et de la paix de la COPA se sont conformés aux processus politiques électoraux du pays observé, malgré les répercussions de la loi qui permet l'exclusion de candidats. Un climat de paix était favorisé, propice au déroulement du scrutin le dimanche.

En préparation au déploiement à Lima, on a souligné l'importance de couvrir toute la ville afin de brosser un tableau complet. Le parcours d'observation devrait comprendre Lima Centre, Lima Nord, Lima Est, Lima Ouest, Lima Sud et Lima, Lima. Pour former les 11 équipes d'observation électorale, on a privilégié l'intégration des délégations des divers pays des Amériques représentés au sein de la MOE, afin que les équipes témoignent de la pluralité du continent.

À la fin de la réunion, les parlementaires ont reçu le matériel nécessaire à l'observation ainsi que la formation concernant les types d'observation. Ainsi, ils comptaient sur les outils requis pour prendre note de toute anomalie, inquiétude ou réussite qu'ils jugeaient utile de faire connaître à la délégation.

Mission d'observation électorale de la COPA

11. Déroulement de la mission le jour du scrutin

11.1. Déploiement des observateurs de la COPA

Le jour de l'élection, les membres de la mission se sont répartis en onze équipes d'observateurs :

1. La première équipe, composée d'un parlementaire de l'État d'Espirito Santo (Brésil), **M. Sandro Heleno Gomes de Souza**, d'une parlementaire de la province de Santa Fe (Argentine), **Mme Ines Angelica Bertero,** et d'une parlementaire de la Bolivie, **Mme Jeanine Añes Chévez**, a observé 14 bureaux de vote dans les districts de Miraflores et de Lima, tous deux situés dans le département de Lima;

2. La deuxième équipe, composée d'une parlementaire de la Bolivie, **Mme Patricia Mercedes Gómez**, d'un parlementaire de la province de Salta (Argentine), **M. Gustavo Ariel Ruíz**, et d'un parlementaire d'Haïti, **M. Bertrand Sinal**, a visité 19 bureaux de vote dans les districts de Lince et de Breña, tous deux situés dans le département de Lima;

3. La troisième équipe, composée d'un parlementaire du Panama, **M. Jaime Pedrol Guerra**, d'un parlementaire du Mexique, **M. Aquiles Cortez López,** et d'un parlementaire de la province de Salta (Argentine), **M. Eduardo Luis Leavy**, a observé six bureaux de vote dans les districts de Carabayllo, de San Martín de Porres, de Comas, de Villa María del Triunfo et de Los Olivos, les cinq situés dans le département de Lima;

4. La quatrième équipe, composée du chef de mission et parlementaire du Québec, **M. Jean-François Lisée**, d'un parlementaire de l'État de Santa Catarina (Brésil), **M. Clarikenndy Nunes**, d'une conseillère, **Mme Verónica Valpuesta**, et d'une interprète, **Mme Angela Silva**, a observé 11 bureaux de vote dans le district de San Juan de Lurichango situé dans le département de Lima;

5. La cinquième équipe, composée d'un parlementaire de l'État de Ceará (Brésil), **M. Sergio de Aráujo Lima Aguiar**, de deux parlementaires de la province de Salta (Argentine), **Mme María del Socorro López** et **Mme Liliana Mercedes Guitián**, a observé six bureaux de vote dans les districts de Maria del Triunfo et Barranco, tous deux situés dans le département de Lima;

6. La sixième équipe, composée d'une parlementaire de la Bolivie, **Mme Mirtha Natividad Arce Camacho**, et de deux conseillers du Brésil, **M. Alberto Maimoni** et **M. Germano Stevens**, a observé neuf bureaux de vote dans les districts de San Juan de Miraflores et de Lurichango, tous deux situés dans le département de Lima;

7. La septième équipe, composée d'une parlementaire de la province de Salta (Argentine), **Mme Matilde Epifania Balduzzi,** et d'un parlementaire de la Bolivie, **M. Erick Morón**, a observé neuf bureaux de vote dans le district de San Borja, situé dans le département de Lima;

8. La huitième équipe, composée d'un parlementaire de la province de Salta (Argentine), **M. Marcelo Fernando Astún**, et de deux conseillers, **M. Thiago Baverio** et **M. Alex Campos Machado**, a observé 16 bureaux de vote dans les districts de Lurichango, de Magdalena del Mar et d'El Agustino, les trois situés dans le département de Lima;

9. La neuvième équipe, composée d'un conseiller de la province de Salta (Argentine), **M. José Roque Alferi** et d'un conseiller du Brésil, **M. André Maimoni**, a observé 12 bureaux de vote dans les districts de San Juan de Miraflores, de La Molina et de Ate, tous les trois situés dans le département de Lima;

10. La dixième équipe, composée de deux parlementaires des États-Unis, **M. Curtis Bramble** et **Mme Deborah Peters**, ainsi que de deux conseillers des États-Unis, **Mme Susan Bramble** et **M. Arturo Pérez**, a observé 12 bureaux de vote dans les districts de Villa María del Triunfo, de Surquillo, d'Ancon, de San Isidro et de San Juan de Miraflores, tous les cinq situés dans le département de Lima;

11. La onzième équipe, composée d'un parlementaire du District fédéral du Brésil, **M. Wasny de Roure**, d'un parlementaire de la province de Salta (Argentine), **M. Mario Óscar Ángel,** et d'une parlementaire de la Bolivie, **Mme Gina María Torres**, a observé six bureaux de vote dans les districts de Los Olivos et de Lince, tous deux situés dans le département de Lima.

Déploiement de la MOE de la COPA au Pérou

En compagnie du député Kennedy Nunes, du Brésil, le chef de mission s'est rendu au siège national de l'Office national des processus électoraux (ONPE) afin d'assister à l'initialisation du système de vote électronique et d'être officiellement témoin du lancement de la journée électorale pour le premier tour des élections.

Ils ont ainsi pu observer que le lancement du système, dans les districts comme dans l'ensemble du pays, a été réussi et s'est fait avec une transparence totale.

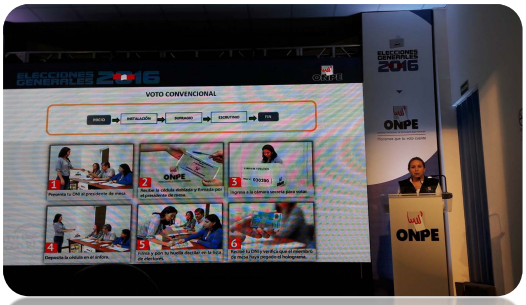

Initialisation du système informatique pour le scrutin

Les autres délégations de la COPA ont entrepris leurs parcours d'observation aux divers bureaux de scrutin afin de terminer la journée à 18 h, au dernier bureau qui leur avait été affecté, pour assister à la fermeture des urnes et au dépouillement des votes.

Durant le déploiement de la mission, les observateurs de la COPA ont pu échanger leur point de vue à propos du scrutin avec d'autres missions d'observation, des médias d'information et des organisations de la société civile.

L'observation a porté sur des secteurs appartenant à des strates économiques diverses ainsi que sur différents systèmes de vote, afin de pouvoir les comparer à la fin de la journée. En général, au fil de leurs parcours, les délégations de la COPA ont connu un processus d'observation électoral pacifique. En plus d'assister à la mise en marche du système électoral, ils ont pu constater que le premier tour des élections générales du Pérou était un événement démocratique, paisible et transparent.

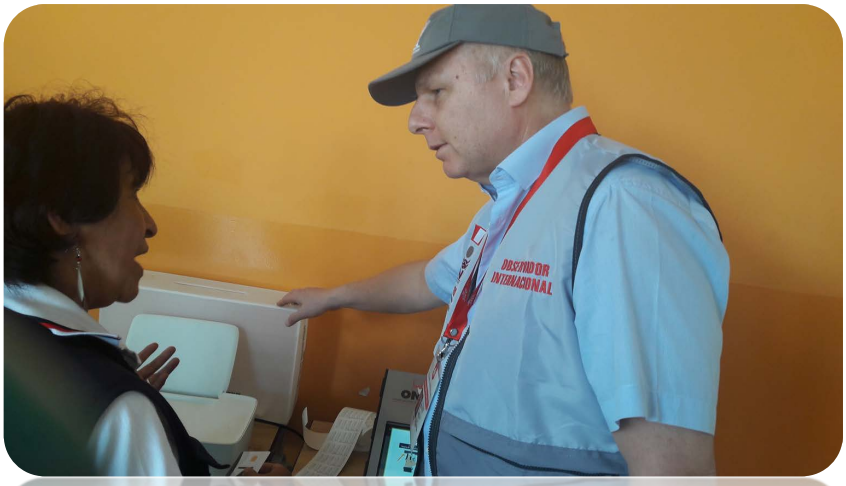

Observation du vote électronique

En observant la mise en œuvre, pour la première fois, du système de vote électronique, on a détecté certaines vulnérabilités dans la sécurité du logiciel qui prend en charge le vote électronique, ainsi qu'un manque généralisé de connaissance quant à ce mode de vote.

Une fois leur parcours terminé, après la fermeture du scrutin et le dépouillement, les observateurs se sont retrouvés pour conclure leur journée électorale, échanger leurs conclusions et convoquer une conférence de presse afin de faire connaître, de manière générale, les résultats de la MOE de la COPA au Pérou.

11.2. Les éléments observés

Afin de mener à bien leur travail d'observateurs, les participants disposaient de deux fiches de l'observateur électoral, soit une pour le processus électoral même et une autre pour le dépouillement, préparées par le secrétariat de la Commission de la démocratie et de la paix de la COPA, en collaboration avec le Directeur général des élections du Québec. La première fiche, dont une copie a été remplie pour chacun des bureaux de vote observés, se divise en cinq parties. Basée sur les dispositions de la loi électorale péruvienne, elle aborde les aspects suivants du processus électoral :

1. Les renseignements généraux sur l'observateur, le centre de votation et le bureau de vote;
2. Le bureau de vote;
3. Le matériel électoral;
4. Le processus électoral et;
5. Les plaintes et irrégularités.

La seconde fiche, dont une copie a été remplie pour le dernier bureau de vote où le dépouillement a été observé, se divise en deux parties. Basée sur les dispositions de la loi électorale péruvienne, elle aborde les aspects suivants du dépouillement :

1. L'évaluation du dépouillement et;
2. Les plaintes et irrégularités.

Afin de recueillir ces informations, les observateurs se sont adressés essentiellement aux membres du personnel électoral, aux représentants des partis politiques et aux électeurs dans chacun des bureaux de vote.

Les 11 équipes d'observateurs ont également cherché à obtenir un bon échantillonnage des pratiques de votation en visitant des centres de votation situés dans différents types de quartiers. Ainsi, ils ont visité des centres de votation installés dans des quartiers ouvriers et populaires, de la classe moyenne et de classes les plus aisées.

12. Les constats des membres de la mission de la COPA

Voici les principaux constats de l'observation concernant les éléments suivants :

- Les bureaux de vote;
- Le matériel électoral;
- Le processus électoral et;
- Les plaintes et irrégularités[1].

12.1. Les bureaux de vote

Dans la majorité des bureaux de vote observés, le site et l'aménagement étaient convenables. Certains observateurs ont toutefois constaté des problèmes, particulièrement dans les bureaux de vote suivants :

- IE REPÚBLICA DE CHILE (Lince, Lima) – emplacement au soleil, inadéquat, files dans les escaliers, retards;
- IEP MATER PURÍSSIMA (Miraflores, Lima) –retards importants;
- IEP SACO OLIVEROS (San Juan de Miraflores, Lima) – ambiance tendue, confusion des membres du personnel;
- IE 3045 JOSE CARLOS MARIATEGUI (San Martín de Porres, Lima) – trop d'électeurs, retards;
- IE 6081 MANUEL SCORZA TORRES (Villa María del Triunfo, Lima) – confusion concernant la liste électorale par nom de famille
- IE 113 DANIEL ALOMIA ROBLES (San Juan de Lurichango, Lima) – beaucoup d'attente et membres du personnel électoral absents;
- IE 6092 LOS REYES CATOLICOS (Barranco, Lima) – certains membres du personnel électoral absents et beaucoup d'attente;
- IE JAVIER HERAUD (San Juan de Miraflores, Lima) – certains membres du personnel électoral manquants;
- UNIVERSIDAD INCA GARCILASO DE LA VEGA (San Isidro, Lima) – accès difficile pour les personnes à mobilité réduite, certains membres du personnel électoral manquants et files énormes;
- UNIVERSIDAD NACIONAL FEDERICO VILLAREAL - INGENIERIA CIVIL (Magdalena del Mar, Lima) - accès difficile pour les personnes handicapées, certains membres du personnel électoral manquants et files énormes;
- IE 1047 JUANA INFANTES VERA (El Agustino, Lima) – certains membres du personnel manquants;
- IE 1227 INDIRA GANDHI (Ate, Lima) – retards importants, certains membres du personnel absents;
- IE 1235 UNION LATINOAMERICANA (La Molina, Lima) – longues files;
- IE 6022 LA INMACULADA (Villa María del Triunfo, Lima) – certains membres du personnel électoral manquants.

[1] Ces résultats ne sont que le reflet des observations réalisées par les membres de la délégation de la COPA.

En résumé, plusieurs observateurs ont mentionné la difficulté d'accès pour les personnes à mobilité réduite, le fait que certains bureaux étaient installés à ciel ouvert et l'absence de certains membres du personnel électoral. Le fait que des membres du personnel électoral ne se soient pas présentés a entraîné des retards importants dans plusieurs bureaux de vote. Dans plusieurs cas, on recrutait des citoyens dans les files d'attente. La présence de personnel électoral non formé, du fait qu'il a été recruté dans la fille d'attente, peut engendrer plusieurs problèmes sur le plan de la procédure électorale notamment. Mentionnons également que plusieurs membres du personnel électoral ne disposaient pas d'une formation adéquate, entraînant donc de la confusion à certains moments.

Dans la vaste majorité des bureaux de vote, les observateurs ont constaté peu de présence de représentants des partis politiques.

Dans la quasi-totalité des bureaux de vote observés, les électeurs présents à l'ouverture n'ont pas pu voter à partir de l'heure prévue pour le début du scrutin, soit 8 h, en vertu de l'article 249 de la loi électorale. Les observateurs ont constaté une corrélation entre l'arrivée tardive ou la non-présence de membres du personnel électoral et le retard dans l'installation des bureaux de vote. Dans certains cas, certains membres du personnel électoral ne se sont en effet jamais présentés, ce qui a entraîné des retards considérables.

Des retards importants ont été constatés dans plusieurs bureaux de vote. Selon les observations recueillies par les participants, la vaste majorité des bureaux de vote ont commencé le vote au moins une heure après l'heure prévue. Mentionnons que certains bureaux de vote ont pu commencer le vote au-delà de deux heures après l'heure prévue, notamment dans les deux bureaux de vote suivants :

- IE 7054 VILLA MARIA DEL TRIUNFO (Villa Maria del Triunfo, Lima);
- IEP MATER PURISSIMA (Miraflores, Lima).

Somme toute, les observateurs ont constaté que le vote s'est déroulé dans le calme, sans incident majeur. Toutefois, compte tenu de l'ouverture tardive de certains bureaux de vote, l'ambiance s'est révélée davantage désordonnée à quelques occasions.

Le tableau 12.1 réunit l'ensemble des observations de la mission en lien avec la section 2 de la fiche de l'observateur.

Tableau 12.1 : observations portant sur les bureaux de vote

Section 2 : bureau de vote		
	OUI	NON
Emplacement/aménagement convenable/accessible	107	8
Présence de représentants des candidats/partis	49	39
Présence de publicité électorale	2	98
Présence de tous les membres du personnel électoral	82	16
Ouverture du centre de vote à 8 h 00	17	67
Présence de personnes non autorisées	1	78
Présence d'observateurs internationaux et/ou nationaux	57	33

12.2. Le matériel électoral

Selon les observations colligées, quelques problèmes sont à signaler en lien avec le matériel électoral. Par exemple, dans 31 bureaux de vote, les urnes n'étaient pas correctement scellées avec le ruban adhésif nécessaire. Notons toutefois que pour les trois quarts des bureaux visités, les urnes étaient correctement scellées.

Par ailleurs, environ le quart des bureaux de vote ont connu des problèmes en lien avec le matériel électoral, notamment le fait que le matériel requis n'ait pas été disponible à l'ouverture dans 14 bureaux de vote et que certains isoloirs ne garantissaient pas le secret du vote.

Le tableau 12.2 réunit l'ensemble des observations de la mission en lien avec la section 3 de la fiche de l'observateur.

Tableau 12.2 : observations portant sur le matériel électoral

SECTION 3 : MATÉRIEL ÉLECTORAL		
	OUI	NON
Tout le matériel requis disponible à l'ouverture	75	14
Bulletins de vote en nombre suffisant, numérotés	82	8
Urnes scellées	77	31
Isoloirs garantissant le secret du vote	88	19
Présence des listes électorales	84	15

12.3. Le processus électoral

Les observateurs ont noté que le travail du personnel électoral était adéquat lorsque celui-ci s'est présenté en nombre suffisant. Les problèmes relevés sont souvent associés au manque de personnel électoral ou au fait que certains citoyens pris dans les files d'attente ont joué le rôle de substitut.

Le processus électoral s'est généralement bien déroulé dans les bureaux de vote observés. Dans la très vaste majorité des cas, le temps d'attente pour voter se situait autour de 3 à 5 minutes. Seulement trois des bureaux de vote affichaient un temps moyen pour voter d'une durée de 5 à 10 minutes.

Mentionnons toutefois que l'attente pour voter a été particulièrement longue dans une dizaine de bureaux de vote, soit au-delà d'une heure. Par ailleurs, les observateurs ont noté une attente inhabituelle et des files très longues notamment dans les cinq bureaux de vote suivants :

- IE EMBLEMATICA ALFONSO UGARTE (San Isidro, Lima);
- IE PARROQUIAL REINA DE LA PAZ (San Isidro, Lima);
- IE EMBLEMATICA RICARDO PALMA (Surquillo, Lima);
- UNIVERSIDAD NACIONAL FEDERICO VILLAREAL - INGENIERIA CIVIL (La Magdalena, Lima);
- IEP MATER PURISSIMA (Miraflores, Lima);
- IE 1227 INDIRA GANDHI (Ate, Lima).

Néanmoins, les observateurs ont remarqué que le personnel de vote était parfois confus et manquait de formation. Ils ont noté une incompréhension de la procédure de vote dans les cas de vote électronique.

Le tableau 12.3 réunit l'ensemble des observations de la mission en lien avec la section 4 de la fiche de l'observateur.

Tableau 12.3 : observations portant sur le processus électoral

SECTION 4 : PROCESSUS ÉLECTORAL		
	OUI	NON
Procédure d'identification des électeurs adéquate	83	6
Respect des procédures par le personnel électoral	84	5
Respect des procédures par les électeurs	83	4

SECTION 4 : PROCESSUS ÉLECTORAL		
Compréhension des procédures par les électeurs	72	24
Déroulement du vote dans l'ordre	77	14
Respect du secret du vote	84	4
Actes d'intimidation à l'endroit de l'électeur ou du personnel électoral	11	77
Interruption du vote pendant la journée	10	68

12.4. Les plaintes et irrégularités

Tableau 12.4 : observations portant sur les plaintes et irrégularités

SECTION 5 : PLAINTES ET IRRÉGULARITÉS			
	OUI	NON	Précisez (sujet)
Plainte (s) formulée (s) par un électeur	4	57	
Plainte (s) formulée (s) par les représentants de p.p. et des candidats	3	58	
Irrégularités mineures	10	51	
Irrégularités majeures	1	60	

CONCLUSIONS DE LA MOE DE LA COPA AU PÉROU

Au terme de la journée du scrutin, les observateurs de la Confédération parlementaire des Amériques se sont réunis en privé afin que chacun puisse faire connaître son point de vue relativement au processus.

Conclusions de la MOE de la COPA au Pérou

Ils ont été nombreux à observer un manque général de connaissances quant à l'emplacement des bureaux de scrutin. Le changement d'emplacement fondé sur la liste électorale a engendré de la confusion auprès de la population. En outre, l'information sur les emplacements était insuffisante.

Les diverses délégations ont également convenu que les listes électorales étaient trop chargées, ce qui donnait lieu à de grandes concentrations d'électeurs aux bureaux de scrutin. Les files d'attente pouvaient s'étendre jusqu'à deux ou trois rues plus loin, provoquant de longues attentes allant de 40 minutes à deux heures.

En ce qui concerne le vote électronique, mis en œuvre pour la toute première fois, on a observé à certains endroits des pannes du système et des interruptions d'environ deux heures. On estime donc qu'il y a eu un ensemble de défaillances.

Quant aux fonctionnaires de l'ONPE, ils dirigent le processus avec bonne volonté, mais manquent de formation. On a observé de grandes variations à cet égard : alors que certains étaient très bien formés, d'autres peinaient à répondre aux interrogations des électeurs.

Lors du déroulement du scrutin, on a remarqué une absence générale du personnel des partis politiques. Les observateurs en ont conclu que leur attention au processus est négligeable, vu leur position très limitée.

Il a été calculé que dans certains bureaux de scrutin, le nombre d'électeurs inscrits à la liste pouvait atteindre 20 000 personnes, source de chaos, de désordre, de désinformation et d'un long temps d'attente pour exercer le droit de vote.

Dans certains bureaux de scrutin, en particulier dans le district de Surquillo, à l'école Divina Providencia, on estime que les militaires ont outrepassé leurs fonctions puisqu'ils exigeaient que les observateurs présentent une pièce d'identité pour pénétrer dans l'enceinte. Ils leur ont par ailleurs demandé de s'inscrire sur une liste et de présenter leur identification officielle avant de leur permettre l'accès.

On estimait également inadéquate l'attention accordée aux personnes du troisième âge, aux femmes enceintes et aux personnes vivant avec une incapacité, car les conditions pour qu'elles votent n'étaient pas optimales. Dans certains cas, on leur apportait l'urne à la porte et dans d'autres, ils apportaient leur bulletin de vote jusqu'à l'urne, sans que l'hologramme soit apposé à leur carte d'identité, ce qui pouvait donner lieu à des fraudes et compromettait le secret du vote.

Les observateurs, qui ont suivi différents parcours, ont convenu qu'aux bureaux de scrutin, le personnel de sécurité jouait un rôle plus actif que le personnel du Jury national des électeurs.

La capacité d'accueil des écoles pourrait être mieux équilibrée lors des prochaines élections, puisqu'on estime que dans bien des cas, le nombre d'électeurs a dépassé les prévisions. On considère qu'en diminuant le nombre d'électeurs par bureau de scrutin, on doterait le processus d'une plus grande agilité.

Le dépouillement des votes s'est déroulé de manière peu transparente. Par conséquent, on suggère qu'il se fasse en présence d'au moins un ou deux témoins. Dans certaines occasions, à la fin du dépouillement, il restait des bulletins vierges et non annulés. Cette situation présente un risque de fraude puisque ces bulletins pourraient faire l'objet d'une substitution à tout moment.

Conclusions de la MOE de la COPA au Pérou

LES OBSERVATIONS MENTIONNÉES PRÉCÉDEMMENT ONT DONNÉ LIEU AUX CONCLUSIONS SUIVANTES :

Le pourcentage élevé d'électeurs qui ont exprimé leur vote malgré les problèmes techniques démontre la volonté de l'électorat à participer au processus.

Malgré certains problèmes techniques au cours du scrutin, on n'a remarqué aucune irrégularité qui puisse mettre en doute la légalité du processus électoral.

Soulignons néanmoins que dans la plupart des cas, les bureaux de scrutin n'ont pas ouvert à 8 h. Dans certains cas, l'ouverture a été reportée jusqu'à midi. On a constaté par la même occasion le manque de formation et de bonne volonté des fonctionnaires sur place.

RECOMMANDATIONS :

Par conséquent, nous suggérons aux autorités péruviennes de se pencher sur la sélection, la formation et la rémunération des fonctionnaires affectés aux bureaux de scrutin.

L'information concernant la modification des listes était insuffisante et a semé la confusion auprès de l'électorat.

On suggère d'accorder une plus grande attention aux personnes vivant avec un handicap et aux aînés.

Les représentants des partis ne profitaient pas d'une formation adéquate et n'étaient pas des participants actifs. On suggère donc de prêter une plus grande attention à leur rôle dans le processus.

On constate que les bureaux de scrutin étaient souvent débordés. Il pourrait être envisagé de les répartir selon les listes d'électeurs pour alléger le processus de vote.

Point positif, on n'a observé aucune publicité électorale à proximité des bureaux de scrutin.

On estime que la formation quant au vote électronique était insuffisante.

L'ONPE et les travailleurs des bureaux de scrutin ont aidé les électeurs à voter, ce qui ne permet pas de garantir un vote libre et secret.

Il existe un facteur hautement variable dans le rôle des autorités participant au processus électoral : certaines personnes sont très bien formées, alors que d'autres, non.

Dans quelques cas, on a observé des tables en plein soleil, aménagement peu pratique tant pour les électeurs que pour les fonctionnaires des bureaux de scrutin, alors que la journée électorale est longue.

On recommande aux autorités électorales de faire le nécessaire pour que le dépouillement des votes se fasse à tout le moins en présence d'un témoin.

En conclusion, tous ces éléments font partie de la démocratie. Les fonctionnaires, les électeurs et les autorités ont tous fait preuve de bonne volonté et contribuent au perfectionnement d'un système électoral qui, de fait, fonctionne.

Couverture médiatique de la mission

http://amanece.com/snyppet/observadores-expresan-inquietud-por-apelaciones-contra-candidatos-en-peru/

http://www.andina.com.pe/agencia/seccion-economia-2.aspx/images/goo.gl/publicidad/goo.gl/noticia-jne-se-reunio-observadores-electorales-internacionales-606718.aspx

http://www.eluniversal.com/noticias/internacional/observadores-expresan-inquietud-por-apelaciones-contra-candidatos-peru_248650

http://noticias.terra.com.mx/mundo/latinoamerica/observadores-expresan-inquietud-por-apelaciones-contra-candidatos-en-peru,02b9ac10f08b7325973e5650ae4a9d40e4etzk3e.html

http://portal.jne.gob.pe/prensaypublicaciones/archivonoticias/Paginas/PLENODELJNECONTINUARESOLVIENDOCONCELERIDADAPELACIONESPROVENIENTESDEJURADOSELECTORALESESPECIALES.aspx

http://www.tvperu.gob.pe/informa/politica/magistrados-del-jne-se-reunieron-con-observadores-electorales-internacionales

http://elcomercio.pe/politica/elecciones/jne-se-reunio-observadores-electorales-internacionales-noticia-1892381

http://www.eltribuno.info/diputados-saltenos-observadores-las-presidenciales-peru-n698973

http://www.chirapaq.org.pe/noticias/chirapaq-se-reunio-con-misiones-observadoras-del-proceso-electoral